



GEMENG
JONGLËNSTER

ADMINISTRATION
COMMUNALE DE
JUNGLINSTER

12, rue de Bourglinster
L-6112 Junglinster

Boîte postale 14
L-6101 Junglinster

T 78 72 72-1
F 78 83 19

Heures d'ouvertures

Lundi à vendredi
8h00-12h00
et 13h00-16h30

Jeudi jusqu'à 19h00
seulement bureau
de la population

Service technique
uniquement sur
rendez-vous

www.junglinster.lu

Junglinster, le 30 janvier 2023

PUBLICATION

Il est porté à la connaissance du public que par sa délibération du 25 novembre 2022 le conseil communal a confirmé des règlements de circulation (règlements circ. 2022/172, circ. 2022/177, circ. 2022/181, circ. 2022/182, circ. 2022/184, circ. 2022/185, circ. 2022/188 et circ. 2022/188).

Ladite délibération a été approuvée par la Commission de circulation de l'Etat le 09 décembre 2022 sous référence cce/rc/avis/22/4696 et par le Ministère de l'Intérieur le 16 janvier 2023 sous référence 322/22/CR.

Le texte intégral de la délibération est à la disposition du public à la mairie de Junglinster à partir du 31 janvier 2023 au 14 février 2023 inclusivement.

Pour le collège des bourgmestre et échevins

Le bourgmestre

le secrétaire

The image shows two handwritten signatures in blue ink. The first signature is on the left, and the second is on the right. Below the signatures is the official seal of the Administration Communale de Junglinster. The seal is circular with a crown at the top, a central emblem, and the text 'Administration Communale' and 'Junglinster' around the perimeter, separated by two stars.